

## DANEMARK

**Dates des élections:** 8 septembre 1987  
10 mai 1988

### But de la consultation

*8 septembre 1987:* Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 18 août 1987. Les précédentes élections générales datant de janvier 1984, le renouvellement n'aurait normalement pas dû avoir lieu avant janvier 1988.

*10 mai 1988:* Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe en avril 1988.

### Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Danemark, le *Folketing*, se compose de 179 membres élus pour 4 ans, parmi lesquels deux représentent les îles Féroé et deux autres le Groenland.

### Système électoral

Est électeur tout citoyen danois âgé de 18 ans révolus et résidant en permanence dans le pays, à condition de n'avoir pas été déclaré malade mental.

Les listes électorales sont établies sur la base du registre civil central (informatisé) et mises à jour systématiquement. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout électeur est éligible au *Folketing*, à moins qu'il n'ait été condamné «pour un acte qui, selon l'opinion publique, le rend indigne d'en être membre».

Tout électeur peut se présenter aux élections, à condition que sa candidature soit appuyée par un minimum de 25 électeurs de sa circonscription. Le candidat n'est pas tenu de verser une caution. Il doit indiquer s'il se présente au nom d'un parti ou à titre indépendant.

Le territoire métropolitain (qui ne comprend ni le Groenland, ni les îles Féroé) est divisé en trois régions électorales: le Grand Copenhague, le Jutland et les îles; ces régions sont elles-mêmes subdivisées, la région de Copenhague comprenant trois circonscriptions, et le Jutland et les îles chacune sept circonscriptions. Les circonscriptions sont, à leur tour, divisées en districts: chacune en compte de 2 à 10 et leur nombre total est de 103. Le nombre de sièges attribués à chaque circonscription varie de 2 à 15.

C'est un système de représentation proportionnelle. Chaque électeur peut voter, soit pour un candidat à titre personnel, soit pour une liste de parti. Il peut voter pour n'importe quel candidat ou parti de sa circonscription sans être tenu de se limiter à ceux de son district.

Sur les 175 sièges du territoire métropolitain, 135 sont répartis entre les circonscriptions. A l'intérieur de chacune d'elles, les sièges sont répartis entre les formations politiques selon une version révisée de la méthode de St. Laguë (le total des suffrages recueillis par un parti dans une circonscription est divisé par 1,4, par 3, par 5 et ainsi de suite, par nombres impairs, afin d'arriver aux quotients sur la base desquels les sièges sont attribués). L'application de cette méthode permet d'assurer la représentation des petits partis.

Les 40 autres sièges, ou sièges supplémentaires, sont alors répartis entre les partis ayant obtenu, i) soit au moins un siège de région, ii) soit, dans deux régions électorales, un nombre de voix au moins égal à la moyenne des suffrages valablement exprimés, dans chaque région, par siège de région, iii) soit encore au moins 2% du total des suffrages valablement exprimés à l'échelle nationale. Cette répartition, fondée sur le nombre de suffrages obtenus à l'échelle nationale, vise à compenser les résultats de la répartition par circonscription.

Lorsque les partis ayant droit à une part des sièges supplémentaires ont été désignés, on calcule, sur la base du nombre total de suffrages exprimés en faveur de chaque parti pour l'ensemble du pays, la proportion de sièges à laquelle ce parti a droit, sur les 175 sièges à pourvoir. On retranche du nombre de sièges ainsi obtenu par chaque parti le nombre de sièges qui lui a déjà été attribué lors de la première répartition. On obtient ainsi le nombre de sièges supplémentaires à attribuer à chacun des partis.

Ce système électoral assez complexe aboutit finalement à une répartition des sièges au *Folketing* qui reflète fidèlement la proportion des suffrages populaires recueillis par les divers partis.

Les candidats qui, bien que présentés à l'élection, n'ont pas été élus, figurent sur une liste de suppléants établie par le Ministère de l'Intérieur après chaque élection générale. Ces suppléants sont appelés à occuper les sièges qui deviennent vacants au *Folketing* en cours de législation.

### **Circonstances et déroulement de la consultation**

*8 septembre 1987*

En annonçant, le 18 août 1987, la date des élections anticipées, le Premier Ministre Poul Schlüter (Parti conservateur) a déclaré qu'il importait, pour le bien de l'économie et du peuple danois, de ne laisser planer aucune incertitude quant à la responsabilité et l'orientation de la politique future du Gouvernement. La coalition minoritaire, «trèfle à quatre feuilles» (conservateurs, libéraux *Venstre*, centristes démocrates et chrétiens populaires), au pouvoir depuis 1982, détenait 77 des 179 sièges du Parlement sortant. Elle bénéficiait de l'appui du Parti libéral radical.

Au cours de la campagne de trois semaines, plutôt morne, le débat a été axé sur des questions économiques (dette extérieure, déficit de la balance des paiements), les partis au pouvoir faisant valoir leurs réalisations en matière de lutte contre l'inflation et le chômage. Au total, 1517 candidats de 16 formations politiques briguaient les sièges du Parlement.

Le jour du scrutin a été marqué par un revers de trois des partenaires de la coalition mais également de la principale formation de l'opposition, le Parti social-démocrate, qui a néanmoins conservé sa supériorité numérique au *Folketing*. M. Schlüter a présenté ensuite la démission de son Gouvernement. Bien que le total de leurs sièges se soit réduit à 70, la

coalition et le Premier Ministre sortants sont demeurés au pouvoir: le nouveau Cabinet a été annoncé le 10 septembre.

*10 mai 1988*

Le 14 avril 1988, le Gouvernement de coalition de centre droit du Premier Ministre Poul Schlüter a subi une défaite par vote d'une motion de l'opposition visant à interdire le passage, en temps de paix, d'armes nucléaires dans le territoire national, y compris les ports. Le Premier Ministre a alors jugé nécessaire de consulter l'électorat sur l'opportunité de maintenir le Danemark au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La date de ce scrutin anticipé - le second en huit mois - a été arrêtée le 19 avril.

Le Gouvernement minoritaire a eu cette fois encore pour principal adversaire le Parti social-démocrate conduit par M. Svend Auken, qui était l'auteur de la motion en question. Durant la campagne de trois semaines, l'opposition n'a pas manqué de mettre en exergue les problèmes économiques persistants.

Au total, 12 partis et plus de 1200 candidats étaient en lice. Le rapport des forces n'a pratiquement pas changé à l'issue du scrutin, étant donné que le Parti social-démocrate a conservé sa supériorité numérique et que la coalition gouvernementale sortante a maintenu ses 70 sièges. Il est à noter que le Parti du progrès, formation de droite, a obtenu le plus brillant score.

Le 3 juin, M. Schlüter a annoncé qu'un accord a pu être obtenu pour la formation d'un nouveau Gouvernement de coalition tripartite composé de conservateurs, de libéraux et de libéraux-radicaux (totalisant 67 sièges).

## Données statistiques

8 septembre 1987

## 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Folketing

Nombre d'électeurs inscrits	3 907454	
Votants . . . . .	3 389201	(86.7%)
Bulletins blancs ou nuls	26644	
Suffrages valables . . . . .	3 362 557	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus au moment de la dissolution	Nombre de sièges gagnés lors des précédentes élections
Parti social-démocrate	104	985906	29,3	54	56
Parti conservateur . . . . .	104	700 886	20,8	38	42
Parti socialiste populaire	103	490176	14,6	27	21
Parti libéral ( <i>Venstre</i> )	96	354291	10,5	19	23
Parti libéral radical . . . . .	101	209086	6,2	11	10
Centre démocrate . . . . .	97	161 070	4,8	9	8
Parti du progrès . . . . .	99	160461	4,8	9	4
Parti chrétien populaire	94	79 664	2,4	4	4
Cause commune* . . . . .	97	72 631	2,2	4	
Iles Féroé et Groenland				4*«	4
Autres partis et indépendants	622	148 366	4,4	4	5
			179	179	179

\* Nouveau parti.

\*\* Deux de ces membres (l'un du Groenland et l'autre des îles Féroé) se sont ralliés au Parti social-démocrate.

## 2. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	127
Femmes	52
	179

10 mai 1988

3. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Folketing

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	3911 897	
Votants. . . . .	3 352 651	(85,7%)
Bulletins blancs ou nuls. . . . .	23 522	
Suffrages valables. . . . .	3 329 129	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus		Nombre de sièges	Nombre de sièges gagnés lors des précédentes élections
Parti social-démocrate	175	992 682	29,6	55	54
Parti conservateur . . . . .	103	642 048	19,1	35	38
Parti socialiste populaire	105	433 261	12,9	24	27
Parti libéral ( <i>Venstre</i> )	98	394 190	11,6	22	19
Parti du progrès . . . . .	105	298 132	8,9	16	9
Parti libéral radical	100	185 707	5,5	10	11
Centre démocrate . . . . .	95	155 464	4,6	9	9
Parti chrétien populaire	92	68 047	2,0	4	4
Cause commune . . . . .	119	63 263	1,9		4
Divers. . . . .	264	92 702	2,7		
				175*	175*

Les sièges du Groenland et des îles Féroé ne sont pas compris dans ce chiffre.

4. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	124
Femmes	55
	179

5. Répartition des députés selon l'âge

18-29 ans . . . . .	7
<b>30-39</b> » . . . . .	19
<b>40-49</b> » . . . . .	82
50-59 » . . . . .	45
60 ans et plus	26
	179